



Contrat de mariage

Par Audrey

Bonjour,

Je me marie l'année prochaine et je dois me décider concernant le choix d'un contrat de mariage.

Je possède un bien immobilier et mon compagnon des biens de fonds.

J'ai un projet professionnel, je souhaiterais m'installer en tant qu'infirmière libérale, d'ici 2 ans.

Je ne sais pas si on doit souscrire à un contrat de séparation de biens ou lorsque je m'installerai en libéral je créerai une SCI ou société anonyme ou...

Merci d'avance pour vos renseignements.